



RECOMMANDATIONS HYGIÈNE ET MESURES BARRIÈRES POUR LES ASSISTANT-ES MATERNEL-LES DANS LE CADRE DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

Il est aujourd'hui nécessaire dans ce contexte épidémique d'adapter quotidiennement nos pratiques et de mettre en place des gestes barrières pour se protéger et protéger les enfants accueillis.

Ces gestes sont particulièrement difficiles à appliquer avec de jeunes enfants et notamment les gestes de distanciation sociale. Ils sont d'autant plus délicats à assumer au quotidien que le besoin affectif des enfants constitue un de leurs besoins essentiels et qu'ils peuvent aussi être perturbés par l'ambiance familiale de confinement.

Beaucoup d'entre eux vont retrouver leur assistant-e maternel-le après une longue absence. Quel que soit le contexte, l'enfant aura toujours besoin de câlins et de moments de proximité.

Rappel : Le Covid-19 est une infection respiratoire virale qui se transmet d'homme à homme. Il n'existe pas de symptômes spécifiques, ceux-ci sont très variables d'une personne à une autre.

MODES DE TRANSMISSION

Dans le cadre de l'épidémie actuelle, la transmission se fait de la même manière que celle d'une grippe saisonnière :

- par la voie aérienne, c'est-à-dire par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou des postillons (par une exposition de 15 minutes à moins d'un mètre),
- par le contact rapproché avec une personne infectée (lorsqu'on l'embrasse ou qu'on lui serre la main),
- par le contact avec des surfaces et objets touchés par une personne contagieuse (ex. : poignée de porte, interrupteurs, téléphone portable...)

Rappelons que contrairement aux situations observées avec de nombreux virus respiratoires, les enfants semblent moins porteurs du Sars-Cov-2 que les adultes et les données disponibles sur la contagiosité des enfants entre eux et vers les adultes sont rassurantes, en particulier pour les jeunes enfants.

A condition d'appliquer les mesures barrières, le retour en collectivité ne semble pas représenter un risque significatif pour des adultes contact.

MESURES BARRIERES



• HYGIÈNE DES MAINS

→ **Pour les assistant·es maternel·les**

- Se laver les mains systématiquement pendant 30 secondes et s'essuyer avec une serviette à usage unique.
- Retirer les bijoux des mains et des poignets.

Autant que possible, le lavage des mains doit être appliqué :

- le matin avant tout contact avec les enfants,
- avant tout contact avec l'un des parents,
- avant tout contact avec un aliment et avant et après chaque repas,
- avant et après chaque change,
- avant d'accompagner un enfant aux toilettes et après l'y avoir accompagné,
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé,
- après s'être mouché, avoir toussé, éternué,
- plusieurs fois par jour (au moins toutes les deux heures),
- après toute manipulation d'un masque.

→ **Pour les enfants**

Pour les enfants, autant que possible le lavage des mains doit-être pratiqué :

- à l'arrivée de l'enfant,
- avant et après chaque repas,
- avant et après chaque sieste,
- avant et après chaque change ou passage aux toilettes,
- plusieurs fois par jour (au moins toutes les deux heures) notamment à l'occasion des changements d'activité,
- avant le départ de l'enfant.

Il est déconseillé d'empêcher les petits de porter leurs mains à la bouche car ils sont en pleine phase d'exploration orale nécessaire à leur développement.

Rappel d'un lavage efficace : au moins 30 secondes en portant une attention particulière aux zones oubliées (ongles, dos de la main, sillons interdigitaux).



→ Comment utiliser les solutions hydro-alcooliques ?

Il est possible d'utiliser des solutions hydro-alcooliques (SHA) pour les professionnel·les en alternative au lavage des mains. Il faut cependant, pour un usage efficace, avoir les mains sèches et non souillées, ou non poudrées. Un lavage doux des mains (avec un savon liquide) doit être effectué lorsque les mains sont visiblement souillées. Pour les enfants, les SHA sont d'utilisation complexes et il existe un risque d'ingestion accidentelle, voire volontaire. Le SHA ne doit donc pas être laissé à portée des enfants.

Attention au manuportage sur son propre visage : Il est nécessaire d'éviter de se toucher le nez, la bouche et la zone autour des yeux (ce que l'on fait en temps normal 20 fois par heure).

• PORT DU MASQUE

Attention : Les enfants de **moins de trois ans** ne doivent pas porter de masque.

Les professionnel·les de la petite enfance ne doivent pas porter de masques chirurgicaux ou FFP2, ceux-ci sont réservés aux professionnel·les dédié·es à la réalisation de soins. En revanche, le port des masques grand public (masques en tissu lavables et réutilisables) est obligatoire pour les professionnel·les afin de réduire le risque de transmission du virus. Les masques « faits maison » peuvent être utilisés dès lors qu'ils sont conçus dans le respect de la norme AFNOR.

Un masque ne peut être utilisé que quelques heures, pas plus de quatre d'affilée. Il est donc impératif d'en avoir plusieurs à sa disposition. Ce masque doit être entretenu suivant les indications données par le fabricant concernant le lavage (nombre de lavages, température, etc.) Il est recommandé de laver les masques « faits maison » tous les jours à 60° pendant 30 minutes et si possible de les sécher au sèche-linge. Sinon, il est possible de les sécher en les repassant.

L'usage d'un masque est obligatoire dès lors que la distanciation d'au moins un mètre avec les enfants est impossible, ainsi que lors des déplacements et des regroupements entre professionnel·les. Il est donc recommandé :

- lors de la présence du parent,
- pour un change,
- pour un nettoyage de nez ou moucher un enfant,
- pour un câlin, consoler un enfant qui pleure et donc postillonne,
- pour donner un biberon et pour tout soin de proximité avec un enfant.

→ **Quelles sont les recommandations de l'Agence Française de NORmalisation ?**

<https://www.afnor.org/actualites/coronavirus-telechargez-le-modele-de-masque-barriere>

<https://masques-barrieres.afnor.org>



Attention : Dans tous les cas, le port du masque ne dispense pas dans la mesure du possible du respect de la distanciation sociale et, dans tous les cas, de l'hygiène des mains.

• VÊTEMENTS DE TRAVAIL

Le contact direct avec les enfants ne peut être évité. Il convient donc d'appliquer des règles d'hygiène renforcées : une tenue spécifique de travail n'est pas obligatoire mais les vêtements doivent être changés et lavés quotidiennement.

• HYGIENE RESPIRATOIRE

- Utiliser un mouchoir en papier à jeter immédiatement après chaque usage, dans une poubelle avec un sac double épaisseur (ou deux sacs l'un dans l'autre), munie d'un couvercle et vidée au moins une fois par jour.
- Utiliser des mouchoirs en papier jetables pour s'essuyer le nez.
- Se couvrir la bouche et le nez en cas d'éternuement ou de toux.
- Tousser et éternuer dans son coude.

ORGANISATION QUOTIDIENNE

• A L'ARRIVEE DE L'ENFANT

- Il est préférable qu'un seul parent accompagne l'enfant.
- Pour la protection de tous, accueillir l'enfant et son parent à l'entrée du domicile.
- Ne pas oublier les gestes barrières : pas d'embrassade et de poignée de mains, rester à distance du parent.
- Limiter les échanges sur les besoins de l'enfant (heure du dernier biberon, heure de réveil...)
- Si un échange plus long est nécessaire, proposer un rendez-vous téléphonique, sms, messages électroniques, qui peuvent utilement remplacer les transmissions orales habituelles. Veiller cependant à maintenir des échanges réguliers avec les parents.
- Si le logement le permet, les sacs de chaque enfant peuvent être rangés espacés les uns des autres hors de la zone de travail.
- Demander au parent si l'enfant est fiévreux. Si oui, ne pas l'accueillir et demander au parent de joindre son médecin traitant.
- Les parents doivent également veiller à informer immédiatement l'assistant-e maternel-le de l'apparition de symptômes chez leur enfant ou au sein de leur foyer.
- Les poussettes, cosys et sièges auto doivent rester à l'extérieur du domicile.

• EN DEBUT DE JOURNEE

- Déchausser l'enfant et demander aux parents de fournir des chaussons qui resteront au domicile de l'assistant-e maternel-le.
- Lui laver les mains à son arrivée et s'il a une tétine la laver également.
- Si possible, laisser un doudou chez l'assistant-e maternel-le.
- Demander aux parents de fournir un paquet de couches neuf non entamé, ainsi que suffisamment de vêtements de rechange qui resteront au domicile de l'assistant-e maternel-le.
- Pour les enfants au biberon, une boîte de lait et des biberons uniquement chez l'assistant-e maternel-le.
- De façon générale, limiter le plus possible le va-et-vient des objets entre le domicile de l'assistant-e maternel-le et ceux des familles.
- Si les repas sont fournis par les parents, leur conseiller de privilégier les aliments se conservant à température ambiante (petits pots, petites barquettes, yaourts, compotes). En cas de repas devant respecter la chaîne du froid, les familles sont invitées à les transporter dans une glacière et à veiller à ce que les éléments du repas soient placés dans des contenants en verre hermétiquement fermés, pouvant passer le cas échéant au bain-marie. Le réfrigérateur doit être nettoyé intégralement une fois par semaine et la poignée tous les jours. Pour les parents, un entretien quotidien du sac isotherme de transport est nécessaire (eau + liquide vaisselle et rinçage).

• PENDANT LA JOURNEE

- Lorsque les enfants sont dans les bras, éviter autant que possible le face-à-face. Éviter de toucher leur visage et leurs mains. Si cela n'est pas possible, se laver les mains juste après.
- Au moment des repas : installer les enfants avec une certaine distance entre eux en veillant à ce qu'ils ne partagent pas les aliments.
- Si un enfant doit-être aidé pour son repas, se mettre sur le côté et pas en face-à-face.
- Disposer de couverts identifiés pour chaque enfant, non partagés. La serviette de table doit être changée et lavée à chaque repas.
- Pour le change, utiliser également une serviette par enfant. Elle doit-être changée quotidiennement et plus si elle est souillée. Décontaminer le matelas de change entre chaque enfant.
- Aérer les pièces de la maison avant et après l'arrivée des enfants mais aussi les chambres avant et après les temps de sieste. Si possible un enfant par chambre.
- Pour les doudous et les tétines, utiliser une boîte à sucette et à doudou individualisée.

→ Pour les activités et jeux

Jouer sans rien n'est pas possible avec des enfants petits, d'âge, de niveau de développement et d'intérêt différents. Éviter autant que faire se peut les regroupements et contacts entre enfants de familles différentes. Les empêcher de façon stricte est impossible.

- Privilégier les jeux d'extérieur dès que la météo le permet. Les promenades en poussette dans des espaces autorisés et peu fréquentés sont possibles avec une serviette dans la poussette si son support n'est pas lavable. Dans tous les cas, ces sorties ne peuvent pas permettre un regroupement avec d'autres enfants ou adultes.
- Supprimer les jouets non lavables (comme les puzzles en carton, livres papier qui sont mordillés).
- Les jeux et leurs contenants peuvent être lavés au lave-vaisselle ou lave-linge selon leur taille ou dans un bac à douche. Il n'est pas nécessaire d'utiliser un décontaminant spécifique mais préférer les produits autorisés pour usage alimentaire qui ne seront pas toxique si l'enfant porte le jouet à sa bouche et les utiliser selon les instructions du fabricant (rinçage à l'eau).
- Constituer pour chaque jour des bacs de jeux et jouets en nombre réduit et les changer chaque jour ce qui permet le lavage et maintient l'intérêt des enfants.

• AU MOMENT DU DEPART

- Préparer et habiller l'enfant avant l'arrivée du parent et lui confier sur le pas de la porte en limitant le temps de transmission. Si besoin d'un échange plus long, convenir d'un temps d'échange téléphonique.
- Dans la mesure du possible, éviter que les parents se croisent. Ainsi, les départs peuvent être échelonnés (par exemple par tranche de dix minutes) pour éviter les regroupements de parents. Chaque parent est invité à respecter l'horaire qui lui est attribué.

• EN FIN DE JOURNEE

- Nettoyer tous les espaces communs et les supports avec lesquels l'enfant a été en contact (sols, surfaces du mobilier, cuvettes, pots, chaises, tables).
- Ne pas oublier les poignées de porte, interrupteurs et chasse d'eau.
- Tenir les sacs poubelles fermés chaque jour et les stocker pendant 24 heures avant élimination.
- Les draps et turbulettes doivent-être changés et lavés dès que nécessaire à 60° pendant au moins 30 minutes ainsi que les gants de toilette, serviettes individuelles, bavoirs. Le linge doit-être manipulé avec soin (porter un masque et des gants, ne pas le tenir contre soi).
- Il est préconisé de prendre une douche en fin de journée et de laver sa tenue de travail chaque jour à 60° pendant 30 minutes.

Le travail d'entretien répété ne doit pas faire oublier de bien ranger les produits d'entretien hors de portée des enfants.

Dans l'organisation quotidienne, ce temps d'entretien va être très augmenté et cela doit-être réfléchi par rapport à une bonne qualité d'accueil et à votre charge de travail. Il sera nécessaire d'en parler avec les parents pour leur expliquer les contraintes actuelles de votre activité.

CONDUITE À TENIR EN CAS DE SYMPTÔMES COVID-19

Si un enfant présente des symptômes évocateurs du Covid-19 (fièvre supérieure à 38° et/ou maux de tête et/ou toux, difficultés à respirer, altération de l'état général et/ou de la diarrhée) : prendre sa température.

Chez l'enfant, la fièvre peut-être le seul signe, notamment chez l'enfant de moins de trois mois.

- Si son état de santé vous inquiète : appeler le SAMU - en composant le 15.
- Si son état ne vous inquiète pas : isolement et surveillance en attendant l'arrivée des parents.
- Le retour de l'enfant ne pourra être envisagé qu'après avis du médecin traitant ou du médecin de la plateforme Covid-19.

Dans tous les cas, il est nécessaire de prévenir les parents.

Rappel : L'infection à coronavirus est bénigne pour la très grande majorité des enfants.

Chez les professionnel·les, être très attentif à l'apparition de symptômes, notamment fièvre, toux, perte de l'odorat ou du goût, douleurs musculaires et/ou maux de tête inhabituels.

En cas de doute, il est possible d'utiliser dans un premier temps l'outil d'autodiagnostic co-développé par l'Institut Pasteur et l'AP-HP à disposition sur le site du Ministère des solidarités et de la santé. Cet outil ne remplace pas un avis médical.

Il est nécessaire de contrôler sa température chaque jour.

CES RECOMMANDATIONS SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ADAPTÉES EN FONCTION DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES QUI ÉVOLUENT DE JOUR EN JOUR.

Sources :

Modes d'accueil du jeune enfant et accueil des enfants de 0 à 3 ans de personnels prioritaires dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid 19, Direction Générale de la Cohésion Sociale, 1er avril 2020

Préconisations relatives à l'adaptation des mesures barrières et de distanciation sociale à mettre en œuvre en population générale, hors champs sanitaire et médico-social, pour la maîtrise de la diffusion du SARS-CoV-2, Haut Conseil de la santé publique, 24 avril 2020

Modes d'accueil du jeune enfant - Pour une reprise progressive des modes d'accueil du jeune enfant 0-3 ans dans le respect des consignes sanitaires, Direction Générale de la Cohésion Sociale, 6 mai 2020